



**Municipalité de Saint-Bernard-de-Michaudville**  
**Province de Québec**

---

# ***Avis public***

## **DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE**

La soussignée donne avis public qu'à la séance du Conseil qui sera tenue le mercredi 28 juin 2017, à 19h30, en la salle du Conseil, au 390 rue Principale, à Saint-Bernard-de-Michaudville, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure relative au terrain du lot 2 709 008, 4<sup>e</sup> Rang, propriétaire Ferme Girosec Inc.

Cette demande vise à autoriser :

- Autoriser un bâtiment accessoire agricole (silos) à 11,28 mètres de la marge avant.
- Le règlement 2006-16, article 14.6.1 mentionne qu'un bâtiment accessoire à un usage agricole doit avoir une marge de recul avant de 15 mètres.
- La dérogation est donc de 3,72 mètres par rapport à la norme à respecter.

Tout intéressé pourra se faire entendre relativement à cette demande de dérogation mineure lors de la séance du 28 juin 2017.

Signé et affiché le 14 juin 2017.

---

Sylvie Chaput  
Directrice Générale et secrétaire-trésorière